

**OBJET :**

**Approbation du compte  
administratif du Syndicat  
mixte EPTB Seine Grands  
Lacs pour l'exercice 2022**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juin, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le trente mai, se sont réunis à 15h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12<sup>e</sup>.

**Étaient présents :**

**Au titre de la Métropole du Grand Paris :**

En téléconférence :  
*Philippe GOUJON,*

**Au titre du Conseil de Paris :**

**Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :**

En téléconférence :  
*Josiane FISCHER,*  
*Denis LARGHERO*

**Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :**

En téléconférence :  
*Frédéric MOLOSSI,*

**Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :  
*Chantal DURAND*

**Au titre de Troyes Champagne Métropole :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :  
*Jean-Michel VIART*

En téléconférence :  
*Philippe GUNDALL,*

**Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :**

En téléconférence :  
*Jean-Yves MARIN*

**Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :**

En téléconférence :  
*Régis SARAZIN*

**Au titre de de la Région Grand Est :**

En téléconférence :  
*Annie DUCHENE*

Nombre des membres  
composant le  
Comité syndical ..... 31  
  
En exercice ..... 31  
  
Présents à la  
Séance ..... 10  
  
Représentés  
par mandat ..... 6  
  
Absents ..... 15

**Étaient absents excusés :**

*François-Marie DIDIER,  
Sylvain RAIFAUD,  
François VAUGLIN,  
David ALPHAND,  
Jean-Noël AQUA,  
Pierre RABADAN,  
Pénélope KOMITÈS,  
Dan LERT,  
Jérôme LORIAU,  
Magalie THIBAULT,  
Mohamed CHIKOUCHE,  
Laurence COULON,*

Patrick OLLIER quitte la salle pour ce vote.

**Avaient donné pouvoir de voter en son nom :**

*Vincent BEDU donne pouvoir à Patrick OLLIER  
Sylvain BERRIOS donne pouvoir à Chantal DURAND  
Patrice LECLERC donne pouvoir à Patrick OLLIER  
Christophe NAJDOVSKI donne pouvoir à Frédéric MOLOSSI  
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO  
Bélaïde BEDREDDINE donne pouvoir à Frédéric MOLOSSI  
Jean-Michel BLUTEAU donne pouvoir à Josiane FISCHER  
Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Chantal DURAND*

La majorité des membres étant présente,

Monsieur MOLOSSI a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

## NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

Le compte administratif (CA) retrace l'exécution du budget pour l'exercice 2022. Il doit être présenté au Comité syndical dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, soit au plus tard le 30 juin de l'année suivante. Il permet de comparer les prévisions budgétaires aux réalisations effectuées par le total des émissions de mandats et de titres de recettes pour les différentes lignes budgétaires, et de déterminer les résultats de cette exécution comptable.

Le CA doit concorder de façon exacte avec le compte de gestion établi par le Comptable public, qui est en charge d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Président de Seine Grands Lacs.

Le résultat qui en découle doit, conformément à la réglementation comptable, faire l'objet d'une affectation par le comité syndical, après le vote du compte administratif, qui est reprise au budget supplémentaire.

\*\*\*

Confirmant les priorités d'actions, les grands axes du budget 2022, approuvé en décembre 2021, étaient les suivants :

- Mise en œuvre des travaux de la Bassée dans le prolongement des travaux préparatoires réalisés en 2021 ;
- Continuité des opérations d'entretien, réhabilitation et modernisation des lacs-réservoirs ;
- Développement des outils hydrologiques de prévisions et estimations afin de garantir une gestion optimale des lacs ;
- Développement de la coopération territoriale par le biais des Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) et de l'accompagnement aux projets de zones d'expansion des crues.

L'objectif affiché était la maîtrise des dépenses de fonctionnement (diminution des charges courantes) afin de dégager une plus grande marge de manœuvre pour le financement des investissements, en particulier dans le contexte de hausse significative des dépenses pour le chantier de la Bassée.

### **Synthèse de l'exécution budgétaire 2022 :**

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	14 812 723,19 €	20 475 045,25 €	5 662 322,06 €
	Section d'investissement	36 230 628,42 €	25 560 340,36 €	-10 670 288,06 €
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Excédent antérieur reporté de fonctionnement	- €	3 756 760,33 €	3 756 760,33 €
	Excédent antérieur reporté d'investissement	- €	4 139 857,45 €	4 139 857,45 €
<b>TOTAL (Réalizations + reports)</b>		<b>51 043 351,61 €</b>	<b>53 932 003,39 €</b>	<b>2 888 651,78 €</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	- €	- €	- €
	Section d'investissement	- €	- €	- €
<b>RESULTAT CUMULE (CLÔTURE)</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>14 812 723,19 €</b>	<b>24 231 805,58 €</b>	<b>9 419 082,39 €</b>
	<b>Section d'investissement</b>	<b>36 230 628,42 €</b>	<b>29 700 197,81 €</b>	<b>-6 530 430,61 €</b>
<b>TOTAL CUMULE (RESULTAT DEFINITIF)</b>		<b>51 043 351,61 €</b>	<b>53 932 003,39 €</b>	<b>2 888 651,78 €</b>

La proposition de compte administratif présentée ci-dessus, tenant compte du résultat antérieur reporté, fait état d'un excédent de 2,88 M€.

L'exécution budgétaire 2022 présente **un taux de consommation des dépenses réelles de fonctionnement de 94,37 %**, soit supérieur aux années précédentes (92,61 % en 2021 et 91,65 % en 2020) **et de 62,89 % en investissement**, soit en recul par rapport aux années précédentes (79,56 % en 2021 et 89,03 % en 2020). Toutefois, le caractère exceptionnel de la masse budgétaire de l'exercice

2022 en raison du projet de la Bassée (dont les crédits budgétaires représentaient près de 75 % de la section d'investissement), relativise ce recul. En effet, hors la Bassée, le taux de consommation des crédits d'investissement est de **87,7 %**. Le budget consacré au projet de la Bassée ayant lui été consommé à hauteur de 54,43 %, en raison du décalage du démarrage des chantiers des digues et de la station de pompage, lié à une libération tardive du foncier et au changement de la maîtrise d'œuvre.

Ainsi, si l'on met de côté l'impact du chantier Bassée, Seine Grands Lacs continue de tenir les engagements pris depuis 2018 en termes de réalisation des crédits budgétaires annuels, et ce grâce au travail de l'ensemble de ses équipes.

Au niveau des **recettes**, il est constaté pour 2022 **un taux de recouvrement de plus de 100 % des recettes de fonctionnement et de 86 % en section d'investissement** (hors chapitre 16 – remboursement du capital de la dette).

Les deux principales recettes de l'établissement ont été perçues au niveau des montants prévus : 9,34 M€ pour les contributions des membres et 9,63 M€ pour la redevance pour service rendu par le soutien d'étiage, soit un montant de 18,97 M€ sur un total 24,19 M€ de recettes réelles de fonctionnement recouvrées (dont le résultat reporté de fonctionnement de 3,75 M€), représentant donc plus de 78 % des recettes de fonctionnement perçues. Il est à noter que la politique d'optimisation des recettes a particulièrement été suivie au niveau des recettes liées aux ressources humaines, puisqu'un travail approfondi de vérification a permis la récupération de remboursements de personnel auprès de la CPAM et de l'assurance statutaire sur plusieurs années antérieures (remboursements des salaires versés aux agents en arrêt maladie). Ainsi, le chapitre 75 enregistre un montant près de trois fois plus élevé que prévu : 127 K€ récupérés contre 43 K€ anticipés au moment du budget. En outre, la comptabilisation de nombreuses cessions de véhicules fin 2021 a permis une recette de 199 K€ au chapitre 77. Les recettes patrimoniales (vente de bois, autorisation d'occupation temporaires, droits de chasse et pêche, loyers, etc.) ont quant à elle permis de toucher 450 K€. En section d'investissement, le taux de recouvrement est dû principalement à la perception des subventions pour 11 M€, dont 9,88 M€ au titre du projet de la Bassée (5,59 M€ du fonds Barnier et 4,29 M€ de la Métropole du Grand Paris). Le FCTVA a rapporté 1,86 M€. Enfin, un emprunt de 10,7 M€ a été mobilisé en juillet 2022 concernant le financement du chantier de la Bassée.

#### Détail des réalisations 2022 :

##### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
DEPENSES BUDGET 2022	BP + BS + DM + VC 2022	Réalisé 2022	
Chap. 011 Charges à caractère général	4 828 800,00 €	4 257 152,94 €	88,16%
Chap. 012 Charges de personnel	8 105 000,00 €	7 932 676,28 €	97,87%
Chap. 65 Autres charges de gestion courante	152 000,00 €	146 115,45 €	96,13%
Chap. 66 Charges financières	360 000,00 €	335 655,48 €	93,24%
Chap. 67 Charges exceptionnelles	1 000,00 €	723,25 €	72,33%
Chap. 68 Dotations aux provisions	300 000,00 €	300 000,00 €	100,00%
Chap. 042 Opérations d'ordre (transfert entre sections)	1 750 000,00 €	1 840 399,79 €	105,17%
023 Virement à la section d'investissement	8 667 388,33 €	<i>ne se réalise pas</i>	
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>24 164 188,33 €</b>	<b>14 812 723,19 €</b>	<b>61,30%</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES (hors provisions)</b>	<b>13 446 800,00 €</b>	<b>12 672 323,40 €</b>	<b>94,24%</b>

Sur 13,44 M€ de dépenses réelles autorisées (hors provisions), **12,67 M€** ont été concrétisées, dont 530 K€ de dépenses rattachées à l'exercice. Le taux de consommation des crédits affectés à ces opérations réelles est donc de **94,24 %**, en hausse par rapport à 2021 (92,65 %).

Au total, les dépenses réelles de fonctionnement présentent une légère hausse par rapport à 2021 : 12,97 M€ ont été dépensés contre 12,8 M€ en 2021 (+1,34 %).

Comme évoqué lors des précédents comités syndicaux, ce sont en particulier les **charges de personnel** qui ont augmenté, (+2,56 % par rapport à 2021) sous l'effet de la hausse du point d'indice. Toutefois, le budget dédié n'a pas été consommé dans sa totalité : taux de vacance de postes plus important que prévu dans un contexte de mouvements de personnel accrus en 2022, volume d'heures supplémentaires et astreintes moins élevé qu'en 2021 du fait notamment de l'absence de crue, diminution du taux de cotisation à l'assurance statutaire.

Les **charges financières** (intérêts des emprunts) ont également augmenté par rapport à l'année antérieure (+ 33 %) en raison du nouvel emprunt contracté fin 2021 pour financer les investissements courants et de la mobilisation de l'emprunt Banque Postale en juillet 2022 pour le chantier de la Bassée.

En revanche, les **charges à caractère général** ont diminué de 8,5 %, ce qui est conforme à l'engagement de Seine Grands Lacs pour la rationalisation des dépenses courantes. À noter 1,24 M€ dépensés pour le fonctionnement et l'entretien courant des ouvrages et des bâtiments, 530 K€ dédiés à la maintenance et au fonctionnement des systèmes d'information (abonnements, licences), 433 K€ dépensés pour les actions relatives à l'appui aux territoires, notamment les programmes d'actions et de prévention des inondations, 277 K€ pour les affaires domaniales, notamment la gestion des forêts, et 191 K€ consacrés aux opérations de communication interne et externe.

Enfin, le chapitre consacré aux **autres charges de gestion courante (chapitre 65)**, dont principalement les subventions de fonctionnement versées à des organismes extérieurs, a été réalisé dans sa quasi-totalité, Seine Grands Lacs ayant honoré ses engagements auprès de ses divers partenaires (notamment auprès du PIREN Seine pour 65 K€, de l'association pour le festival de la photo animalière pour 25 K€, des associations Espaces pour 5 K€, les Canaux pour 5 K€, et du marathon du lac du Der pour 3,5 K€). Dans ce même chapitre sont également intégrées les indemnités versées aux élus au titre de l'exercice de la vice-présidence (30 K€).

<b>TOTAL recettes de fonctionnement</b>	<b>24 231 805,58 €</b>	<b>100,00%</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>20 441 360,28 €</b>	<b>84,36%</b>
<i>Contributions des membres</i>	9 344 628,00 €	45,71%
<i>Redevance pour service rendu par le soutien d'étiage</i>	9 633 335,99 €	47,13%
<i>Recettes de patrimoine</i>	395 838,49 €	1,94%
<i>Autres produits de gestion courante</i>	127 747,36 €	0,62%
<i>Revenus des immeubles</i>		
<i>Subventions</i>	629 997,86 €	3,08%
<i>FCTVA fonctionnement</i>	6 360,99 €	0,03%
<i>Atténuation de charges</i>	4 400,00 €	0,02%
<i>Produits exceptionnels</i>	88 234,92 €	0,43%
<i>Produits de cession d'immobilisations</i>	110 816,67	0,54%
<i>Reprise sur provision</i>	100 000,00 €	0,49%
<b>Résultat antérieur reporté (excédent)</b>	<b>3 756 760,33 €</b>	<b>15,50%</b>
<b>Recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>33 684,97 €</b>	<b>0,14%</b>

Les recettes réelles de fonctionnement, hors excédent antérieur reporté, s'élèvent pour 2022 à **20,44 M€**, soit en augmentation par rapport au niveau de 2021 (18,79 M€). Le taux de réalisation est de **100 %**. Cette hausse s'explique notamment par le montant de la redevance pour le service rendu par le soutien d'étiage qui a rapporté 9,63 M€ en 2022 contre 8,21 M€ en 2021. En outre, les recettes de patrimoine et de revenus des immeubles ont également augmenté de près de 60 % (passant de

328 K€ à 523 K€), tout comme le niveau des subventions perçues (+ 300 K€ : près de 630 K€ en 2022 contre 156 K€ en 2021), en particulier en raison de la clôture du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes n°1 (solde de nombreuses actions). Enfin des cessions de matériels et véhicules ont rapporté 110 K€ ; niveau presque équivalent à 2021.

Au final, le résultat net de la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 5 662 322,06 €, qui, cumulé à l'excédent antérieur reporté de 3 756 760,33 €, amène à un résultat de clôture 2022 de la section de fonctionnement de + 9 419 082,39 €.

Ce résultat permet de dégager après exécution, conformément à la nomenclature comptable M52, une recette qui permettra notamment de couvrir le déficit d'investissement dans le cadre des inscriptions budgétaires du budget supplémentaire 2023.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES BUDGET 2022	BP + BS + DM + VC 2022	Réalisé 2022	
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles	4 322 364,00 €	3 189 374,18 €	73,79%
Chap. 204 - Subventions d'équipement versées	192 000,00 €	- €	0,00%
Chap. 21 - Immobilisations corporelles	13 954 850,00 €	10 266 233,82 €	73,57%
Chap. 23 - Immobilisations en cours	37 146 797,00 €	20 915 616,93 €	56,31%
Chap. 16 Emprunts et dettes assimilées	1 750 000,00 €	1 707 955,60 €	97,60%
040 Opérations d'ordre (transferts entre section)	- €	33 684,97 €	#DIV/0!
041 Opérations patrimoniales	171 000,00 €	117 762,92 €	68,87%
001 Solde d'exécution de la section d'invnt reporté	- €	- €	
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>57 537 011,00 €</b>	<b>36 230 628,42 €</b>	<b>62,97%</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>57 366 011,00 €</b>	<b>36 079 180,53 €</b>	<b>62,89%</b>

Sur 57,36 M€ de crédits réels ouverts au global en 2022, 36,08 M€ ont été concrétisés, induisant un **taux de consommation des crédits affectés aux opérations réelles de près de 63 %**, soit une diminution par rapport aux années antérieures (80 % en 2021, 89 % en 2020). Le niveau d'exécution est toutefois à différencier entre celui du PPI « courant » et celui du site pilote de la Bassée. **En effet, hors Bassée, les dépenses ont été réalisées à près de 88 % des inscriptions budgétaires**, continuant la bonne trajectoire enclenchée depuis 2018.

**Les dépenses consacrées au projet de la Bassée ont représenté, en 2022, 23,28 M€ de dépenses** (contre 8,27 M€ en 2021 et 2,7 M€ en 2020), dont 5,6 M€ consacrés aux opérations foncières, 1,95 M€ de frais d'études (maîtrise d'œuvre, coordination, accompagnements techniques et juridiques, études de faisabilité préalables aux travaux, communication) et 15,73 M€ de travaux (génie écologique et travaux forestiers, digues, station de pompage gros œuvre). Le budget prévu initialement de 42,77 M€ n'a été consommé que partiellement, en particulier du fait du démarrage tardif du chantier des digues et de la station de pompage. Ceci est lié à la fois au changement de maîtrise d'œuvre intervenu au premier semestre, à la libération tardive du foncier en particulier de la darse que devait fermer la station de pompage (cf. négociation avec l'entreprise LMPS et la SCI Lomadéon qui a nécessité la tenue d'un comité syndical exceptionnel en septembre 2022), et à la réalisation préalable d'un quai de déchargement des matériaux, non prévu initialement, qui avait pour objectif d'améliorer le cadencement de l'approvisionnement en matériaux par voie fluviale.

**La gestion des aménagements hydrauliques a mobilisé 10,08 M€** (contre 10,46 M€ en 2021), dont :

- 2,17 M€ pour la tranche annuelle entretien des digues et barrages ;
- 1,32 M€ pour les opérations de ragréage béton sur ouvrages ;
- 1,97 M€ pour les travaux de désamiantage et de remise en état des vannages (notamment la rénovation de l'ouvrage de vidange du canal d'amenée Marne et la fin des travaux de rénovation sur le lac Aube : galerie Auzon et restitution principale Temple) ;
- 1,9 M€ pour la réhabilitation du lieu d'appel d'Eclaron et 300 K€ pour la réhabilitation du lieu d'appel de Mathaux ;
- 575 K€ pour les travaux de la passe à poissons à Marne ;
- 625 K€ pour l'acquisition de véhicules, engins et matériels, dont l'achat d'un camion ampliroll pour 169 K€ et d'un tracteur de pente pour 130 K€.

**Les dépenses relatives à l'hydrologie se sont élevées à près de 450 K€,** sur les 750 K€ initialement prévues. Cet écart s'explique tout d'abord par le prix des études réalisées dont les montants attribués ont été significativement plus bas que les montants estimés. Par ailleurs, plusieurs évolutions de l'outil de gestion des données d'exploitation (OGDE) ont dû être décalées à 2023 en raison de difficultés techniques. La mise en œuvre et développement du modèle hydraulique en deux dimensions « MOBHY RISQ » n'a en outre pas pu être menée en 2022 au vu de la complexité de la rédaction du

cahier des charges qui a nécessité davantage de temps que prévu. En revanche, plusieurs études ont pu être menées à bien, concernant l'amélioration des conditions d'écoulement de la débitance du canal de restitution et de la prise d'eau Seine ; la mise en place d'un modèle de prévision et propagation des crues en temps réel ; l'amélioration du modèle hydrologique de prévision des écoulements de la Marne, en lien avec le BRGM.

**L'investissement dans les systèmes d'information de l'établissement s'est élevé à 378 K€** (contre 400 K€ en 2021) sur les 420 K€ prévus. Des investissements en matériel divers, téléphonie et câblage pour 103 K€ ont été réalisés, 44 K€ ont été consacrés au renouvellement des licences logiciels et aux outils de dématérialisation et 39 K€ ont été dédiés aux réseaux et à leur sécurité. Enfin, 70 K€ ont permis de réaliser un audit de la fonction SI et la rédaction d'un schéma directeur. Le SIG a quant à lui fait l'objet d'un investissement de 121 K€ (contre 162 K€ en 2021) consacrés au développement de l'outil par l'acquisition de licences et l'intégration de données diverses (cadastres, modélisations...).

**Dans le cadre du PAPI francilien**, 98 K€ ont permis de développer l'outil EGOSEINE, notamment en intégrant la représentation des zones inondables dans l'outil. En outre, 8 K€ ont été consacrés à une étude relative à la modélisation de la dynamique de remontée des nappes de surface.

Les travaux réalisés en faveur de **l'entretien du patrimoine forestier et de l'environnement** de Seine Grands Lacs se sont élevés à **132 K€** (contre 99 K€ en 2021), pour diverses prestations sylvicoles, travaux de régénération sur certains massifs et des plantations. L'année 2022 a permis de rattraper le retard de prestations sur les massifs de Couvretat et de Larrey.

**En terme de communication**, **10 K€ ont été consacrés** à la résidence artistique 2022. La mise en place du musée numérique à la maison des lacs et la réalisation des vitraux à l'église de Champaubert ont été décalés à 2023, expliquant le faible taux de réalisation (75 K€ été budgétés au départ, soit 15 %). Enfin, le **remboursement du capital de dette** s'est élevé à 1,71 M€ (contre 1,35 M€ en 2021), dont 827 K€ de remboursement de prêts AESN à taux zéro.

<b>TOTAL recettes d'investissement</b>	<b>29 700 197,81 €</b>	<b>113,94%</b>
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>27 742 035,10 €</b>	<b>93,41%</b>
FCTVA	1 868 355,85 €	6,29%
Excédent capitalisé	- €	0,00%
Subv Bassée Barnier + MGP	9 884 775,19 €	33,28%
Subvention except divers	739 150,04 €	2,49%
Subventions PAPI	250 212,41 €	0,84%
Subventions autres	139 104,16 €	0,47%
Emprunt et dettes assimilées	10 720 580,00 €	36,10%
Excédent antérieur	- €	0,00%
<b>Résultat antérieur reporté</b>	<b>4 139 857,45 €</b>	<b>13,94%</b>
<b>Recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 958 162,71 €</b>	<b>6,59%</b>

**Les recettes d'investissement s'élèvent à 29,7 M€** (contre 31,2 M€ en 2021). Les recettes réelles diminuent de 17,7 %, mais il est à noter que l'année 2021 avait été singulière avec l'encaissement de l'avance Bassée de l'État pour plus de 13 M€. Les recettes d'ordre diminuent quant à elles de 22 % (baisse des amortissements). Le résultat antérieur positif de 2021 pour 4,14 M€ avait bien été reporté au compte 001, tout comme l'excédent de fonctionnement 2021 capitalisé au compte 1068 ; toutefois ces recettes n'ont pas fait l'objet d'un encaissement réel.

**Les subventions perçues représentent encore en 2022 la part la plus importante des recettes d'investissement**, avec un montant de **11,01 M€** (contre 17,15 M€ en 2021), dont 9,88 M€ (soit



presque 90 % des subventions touchées) pour le projet de la Bassée. Par ailleurs, le solde de la subvention exceptionnelle 2021 de la Métropole du Grand Paris au titre des travaux relatifs aux ouvrages hydrauliques (convention spécifique) a été versé pour 739 K€.

Le montant du **FCTVA** (perçu sur la base des dépenses N-1) est de **1,87 M€** (contre 1,48 M€ en 2021).

Enfin, **l'emprunt de 10,7 M€** contracté en 2020 auprès de la Banque Postale pour le chantier de la Bassée a été mobilisé en juillet 2022.

Au final, le résultat net de la section d'investissement fait apparaître un déficit de 10 670 288,06 €, dont il convient de retrancher l'excédent de l'exercice antérieur (4 139 857,45 €).

Du fait de la structuration budgétaire en AP-CP, aucun reste à réaliser n'est à ajouter.

Le résultat de clôture 2022 de la section d'investissement représente donc un déficit de 6 530 430,61€.

Conformément à la nomenclature comptable M52, ce déficit constaté sera couvert par l'excédent de fonctionnement lors du vote du budget supplémentaire 2023 par une affectation en recettes au compte 1068.

Ainsi, le compte administratif 2022 se solde par **un excédent général de 2,88 M€** (contre un excédent de 7,89 M€ en 2021 et des déficits de 2,25 M€ en 2020 et de 2,36 M€ en 2019), que cette délibération permet de constater.

#### Récapitulatif du compte administratif 2022 :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement (dont ordre)	14 812 723,19 €
Recettes de fonctionnement (dont reprise sur provision)	20 475 045,25 €
<b>Résultat de l'exercice (excédent)</b>	<b>5 662 322,06 €</b>
Déficit antérieur reporté (D002)	- €
<b>Excédent antérieur reporté (R002)</b>	<b>3 756 760,33 €</b>
<b>Résultat de clôture (excédent) (= 002 avant affectation au 1068)</b>	<b>9 419 082,39 €</b>
INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	36 230 628,42 €
Recettes d'investissement (dont ordre et 1068)	25 560 340,36 €
<b>Résultat de l'exercice (déficit)</b>	<b>- 10 670 288,06 €</b>
Déficit antérieur reporté (D001)	
<b>Excédent antérieur reporté (R001)</b>	<b>4 139 857,45 €</b>
<b>Résultat de clôture (déficit) (= 001)</b>	<b>- 6 530 430,61 €</b>
Restes à réaliser en dépenses	- €
Restes à réaliser en recettes	- €
<b>Solde Restes à réaliser 2021</b>	<b>- €</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT NET (= 1068)</b>	<b>- 6 530 430,61 €</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF (EXCEDENT)</b>	<b>2 888 651,78 €</b>

L'écart conséquent entre les recettes et les dépenses d'investissement est atténué par l'excédent antérieur reporté de 2021, toutefois le déficit constaté reste important, mais peut quand même être couvert dans son intégralité par le bon résultat en fonctionnement.

Cet excédent permettra de réduire en partie l'emprunt d'équilibre présenté lors du vote du budget primitif et d'intégrer des dépenses complémentaires non prévues.

## Analyse financière :

En analyse financière, les données du compte administratif doivent être retraitées des mouvements d'ordre (mouvements comptables) pour ne retenir que les mouvements dits réels (décaissements ou encaissements effectifs).

Fin 2022, l'épargne de gestion, dont le solde n'est influencé ni par la gestion financière de la collectivité ni par les opérations exceptionnelles, est de 7,81 M€ (+ 2,22 M€ par rapport à 2021), indiquant une bonne maîtrise du fonctionnement courant.

Le niveau d'épargne brute, qui correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur la totalité des dépenses réelles de fonctionnement, est de 11,22 M€, soit en hausse de près de 90 % par rapport à 2021. Cela est dû à l'excédent de fonctionnement reporté de 2021 (3,75M€) et à la hausse des recettes (en particulier la redevance soutien d'étiage, mais également les recettes de gestion courante comme les remboursements pour le personnel et les recettes des domaines), combinés aux efforts de rationalisation des dépenses, hors les dépenses de personnel qui ont subi des augmentations liées à des décisions extérieures à l'établissement. Cette capacité d'autofinancement est affectée à la couverture des dépenses d'investissement et prioritairement au remboursement de la dette.

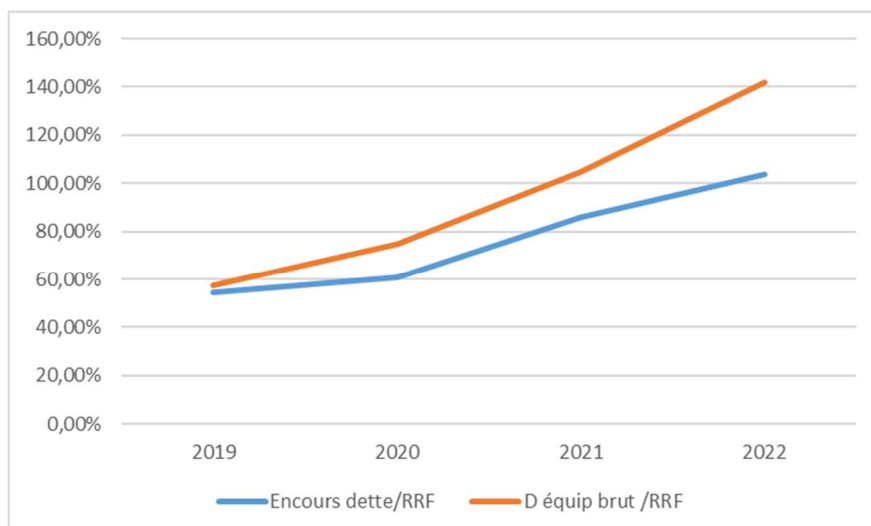
Enfin, l'épargne nette, qui mesure la capacité de la collectivité à financer des dépenses d'investissement après avoir intégré le remboursement du capital de la dette, atteint 9,51 M€, soit plus du double de l'année précédente (4,59 M€). Ce niveau est dû au fait que le remboursement du capital de l'emprunt Banque Postale mobilisé à la mi 2022 n'a pesé que sur quelques mois. L'amortissement de l'emprunt n'a pas autant augmenté que le niveau d'épargne.

Concernant les différents ratios, on constate que le poids des dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement est de 61,15%, en constante hausse depuis 2020 :

2022	2021	2020
61,15%	60,42%	58,36%

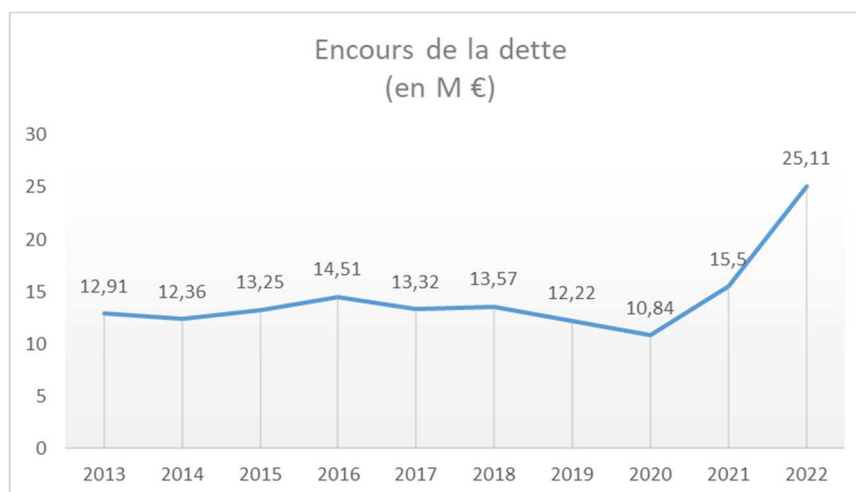
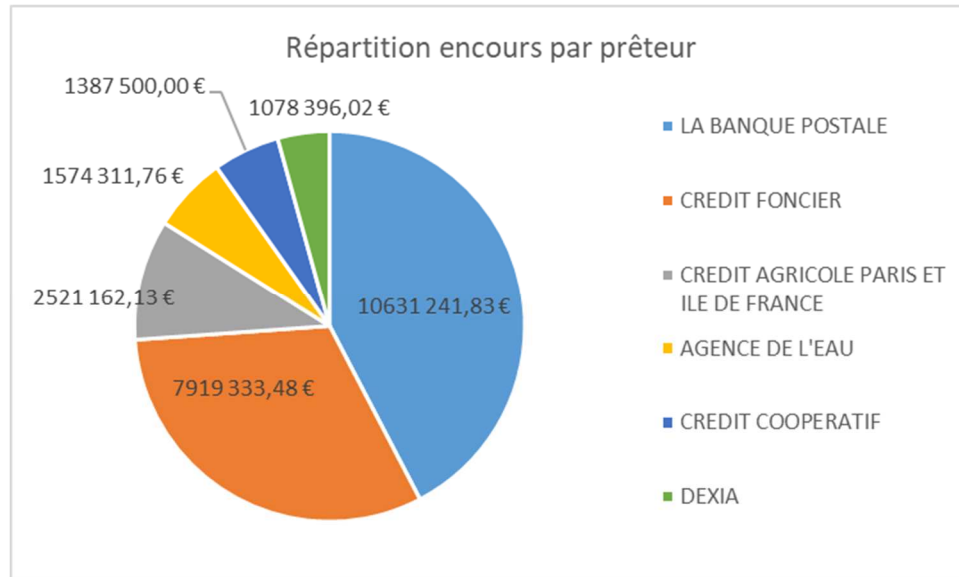
La masse salariale a en effet augmenté de 9 % entre 2020 et 2022 (+6,3 % entre 2020 et 2021 puis + 2,6 % entre 2021 et 2022), sous l'effet conjugué du glissement-vieillesse-technicité, du renforcement des équipes, de la mise en place du CIA et des décisions réglementaires imposées (hausse du point d'indice). La part des charges courantes au sein des dépenses réelles a quant à elle diminué, passant de 37,7 % à 32,8 %, accentuant l'effet de hausse.

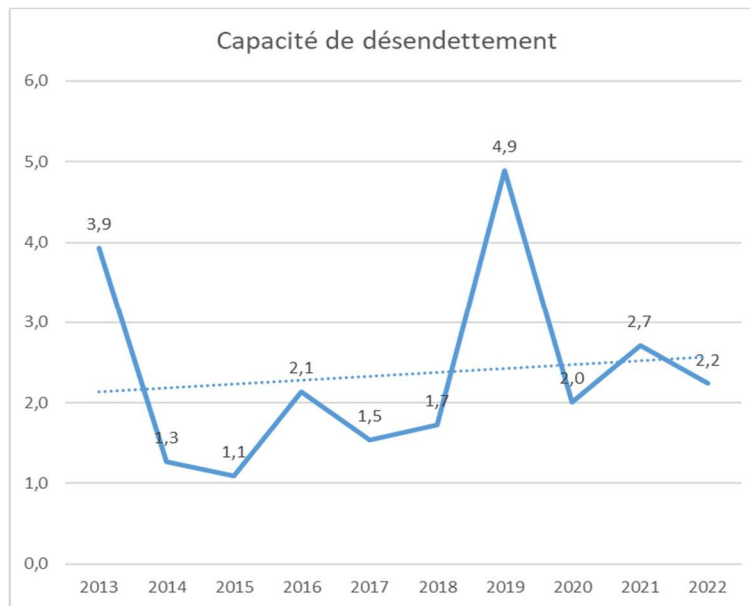
Le poids de l'encours de dette ainsi que celui des dépenses d'équipement comparés aux recettes réelles de fonctionnement augmente de façon significative, démontrant la charge induite par l'aménagement du site pilote de la Bassée sur l'établissement. En effet, ce projet implique un endettement important avec des recettes de fonctionnement dont la trajectoire d'augmentation est limitée.



### La structure de la dette :

Au 31 décembre 2022, Seine Grands Lacs a 15 emprunts en cours, dont 7 prêts AESN, pour un encours de 25,11 M€. La capacité de désendettement est de 2,2 ans. L'emprunt contracté en 2020 auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations à hauteur de 11,4 M€ pour le financement du site pilote de la Bassée reste mobilisable (taux indexé sur le livret A).





Au final, la gestion rigoureuse des deniers publics et les efforts de maîtrise des coûts de fonctionnement, ont permis à l'établissement de conserver une situation financière saine en dégagant un excédent de 2,88 M€.

Ainsi, à la fin 2022, principalement en raison du décalage des dépenses relatives au chantier de la Bassée, qui vont se répercuter sur les années 2023 à 2025 (la programmation pluriannuelle des investissements doit être revue en conséquence), les capacités financières restent soutenues, permettant d'envisager l'exercice 2023 de façon sereine. Toutefois, **on constate la dégradation des ratios, dont il est indispensable de tenir compte pour les années à venir, d'autant plus considérant les marges de manœuvres limitées de Seine Grands Lacs en matière de recettes de fonctionnement.** L'accélération des dépenses Bassée et les opérations ambitieuses prévues sur les lacs-réservoirs (digue de la Morge) vont nécessiter de **mobiliser de nouveaux emprunts**, impliquant une augmentation de l'encours de dette, avec des taux d'intérêts qui augmentent. Par ailleurs, le contexte économique, l'inflation et les décisions de l'État concernant les dépenses de personnel vont contraindre fortement l'établissement dont les possibilités de rationalisation des dépenses courantes vont être réduites. Afin de faire face aux enjeux des prochaines années, la stratégie financière devra donc être adaptée et suivie rigoureusement.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

## DÉLIBÉRATION

**Le Comité syndical,**

**VU** la note explicative de synthèse présentée ci-dessus ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment le titre II du livre IV de la cinquième partie ;

**VU** les dispositions de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales qui prévoient la désignation d'un président de séance autre que le Président du Syndicat pour présider au vote du compte administratif ;

**VU** les dispositions de l'article L. 5421-7 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'instruction budgétaire comptable M52 ;

**VU** le budget primitif de l'exercice 2022 voté par le Comité syndical du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs par délibération n°2021-112/CS au cours de sa séance du 8 décembre 2021 ;

**VU** le budget supplémentaire de l'exercice 2022 voté par le Comité syndical du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs par délibérations n°2022-39/CS au cours de sa séance du 8 juin 2022 ;

**CONSIDÉRANT** que le Comité syndical est réuni sous la présidence de Monsieur Denis LARGHERO délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur, M. le Président Patrick OLLIER ;

**CONSIDÉRANT** la concordance de valeur entre les écritures du compte administratif de l'ordonnateur et du compte de gestion du comptable public,

**Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité,**

**Monsieur Patrick OLLIER, Président, ne prend pas part au vote.**

**Article 1 : ARRÊTE** le compte administratif de l'EPTB Seine Grands Lacs - syndicat mixte en fonctionnement et en investissement, en dépenses et en recettes, pour l'exercice 2022, conformément aux états annexés à la présente délibération et résumés comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	14 812 723,19 €	20 475 045,25 €	5 662 322,06 €
	Section d'investissement	36 230 628,42 €	25 560 340,36 €	-10 670 288,06 €
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Excédent antérieur reporté de fonctionnement	- €	3 756 760,33 €	3 756 760,33 €
	Excédent antérieur reporté d'investissement	- €	4 139 857,45 €	4 139 857,45 €
<b>TOTAL (Réalizations + reports)</b>		<b>51 043 351,61 €</b>	<b>53 932 003,39 €</b>	<b>2 888 651,78 €</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	- €	- €	- €
	Section d'investissement	- €	- €	- €
<b>RESULTAT CUMULE (CLÔTURE)</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>14 812 723,19 €</b>	<b>24 231 805,58 €</b>	<b>9 419 082,39 €</b>
	<b>Section d'investissement</b>	<b>36 230 628,42 €</b>	<b>29 700 197,81 €</b>	<b>-6 530 430,61 €</b>
<b>TOTAL CUMULE (RESULTAT DEFINITIF)</b>		<b>51 043 351,61 €</b>	<b>53 932 003,39 €</b>	<b>2 888 651,78 €</b>
<u>CLÔTURE 2022</u>				
Excédent de fonctionnement		9 419 082,39 €		
Excédent d'investissement		-6 530 430,61 €		
<b>Excédent définitif</b>		<b>2 888 651,78 €</b>		

Le Président,



Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison  
Président de la Métropole du Grand Paris

**LE PRÉSIDENT**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)